



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DÉCISION N°2024-62**  
**PORTANT ADOPTION DE L'EXPERTISE SANITAIRE INTITULEE**  
**« Recommandations de bonnes pratiques : Traitements**  
**systemiques des cancers du sein localisés de sous-type**  
**histologique triple negatif»**

**Le Président de l'Institut national du cancer,**

**Vu** les articles L.1415-2 et D. 1415-1-8 du code de la santé publique relatifs aux missions de l'Institut,  
**Vu** l'article 28 du règlement intérieur en vigueur de l'Institut relatif à la commission des expertises,  
**Vu** la décision N°2024-06 en date du 18 mars 2024 portant adoption des recommandations de bonnes pratiques : traitements systémiques des cancers du sein localisés de sous-type histologique, cancers de stade I : chirurgie versus chimiothérapie néoadjuvante (CTNA),  
**Vu** l'avis de la commission des expertises en date du 9 octobre relatif aux recommandations de bonnes pratiques : traitements systémiques des cancers du sein localisés de sous-type histologique, traitant des questions cliniques :

- Q2 - Cancers de stade II/III: indications du pembrolizumab en situation néoadjuvante et situations à risque à prendre en compte
- Q3 - Traitements systémiques adjuvants en cas de réponse histologique complète ou non (i.e post CTNA)

**Vu** la version modifiée de l'expertise susvisée en date du 10 octobre 2024,

**DECIDE :**

**Article 1**

Compte tenu du respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'expertise sanitaire et du respect des règles de qualité, de méthode et des règles déontologiques édictées par l'Institut national du cancer, l'expertise, recommandations de bonnes pratiques, intitulée « Traitements systémiques des cancers du sein localisés de sous-type histologique triple négatif –présentée sous deux formats Thésaurus des questions cliniques 2 et 3 et Synthèse globale, est adoptée.

**Article 2**

La décision d'adoption est publiée au Registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Fait le 14/10/2024

**SIGNÉE**

Norbert IFRAH  
Président